cyclad

Tous les déchets ont de l'avenir

Envoyé en préfecture le 20/12/2022
Reçu en préfecture le 20/12/2022
Publié le 20/12/2022
ID : 017-251701900-20221219-CS2022_05_065-DE

# DÉLIBÉRATION N° CS 2022-05-065

## MARCHÉ DE FOURNITURES COURANTES / APPEL D'OFFRES OUVERT / ACHAT DE 3 CAMIONS D'OCCASION / LANCEMENT DE LA CONSULTATION / AUTORISATION DE SIGNATURE

**Nombre de membres :**
En exercice : 33
Présents : 8
Votants : 9

Le quorum n'ayant pas été atteint lors d'une première assemblée le lundi 12 décembre 2022, l'assemblée délibérante du syndicat mixte Cyclad s'est réunie à nouveau le lundi 19 décembre 2022 à l'atelier CyclaB à Surgères, sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX.

**Présents / Membres titulaires**
Mesdames Anne-Sophie DESCAMPS – Lina BESNIER

Messieurs Christian LUCAZEAU – Jean-Luc DUGUY – Jean GORIOUX – Stéphane AUGÉ – Denis DUBOURGNOUX
Philippe NEAU

*1 pouvoir de Monsieur Sylvain BARREAUD à Monsieur Jean GORIOUX*

**Présents / Membres suppléants**
Monsieur
Madame

**Présence des suppléants sans vote**

**Absents titulaires**
Mesdames Ornella TACHE – Éliane TRAIN – Isabelle COSSON – Gisèle VERGNON – Ghislaine GOT

Messieurs Jean-Michel CHATELIER *(excusé)* – Jacky RAUD *(excusé)* – Jean MOUTARDE – Michel LALAIZON
Hubert COUPEZ – Serge BERNET – Julien GOURRAUD – Jérôme GARDELLE – Jean-Luc FOURRÉ
Gaby TOUZINAUD *(excusé)* – Jean-Paul GAILLOT – David RAFFÉ – Jean-Pascal VIALE
Sylvain BARREAUD *(excusé)* – Sylvain FAGOT – Laurent RENAUD – Philippe PELLETIER *(excusé)*

**Secrétaire de séance**
Madame Anne-Sophie DESCAMPS

**Convocations envoyées le :**
02 décembre 2022 *(1ère convocation)*
13 décembre 2022 *(2ème convocation)*

**Affichage de la convocation le :** *(Art. L2121-10 du CGCT)*
02 décembre 2022 *(1ère convocation)*
13 décembre 2022 *(2ème convocation)*
**Publication (affichage) ou notification du :**
**20 décembre 2022**

Envoyé en préfecture le 20/12/2022
Reçu en préfecture le 20/12/2022
Publié le 20/12/2022
ID : 017-251701900-20221219-CS2022_05_065-DE



**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le Code de la commande publique,

**Vu** le CCAG-Fournitures courantes et services,

**Considérant** que la Commission d'Appel d'Offres appelée à siéger est celle fixée par délibération du Comité Syndical du 14 septembre 2020 et que sont invités à participer à la Commission Monsieur le Comptable public de Cyclad, Monsieur le Directeur de la Direction Départementale de la Protection des Populations ou son représentant (D.D.P.P.), ainsi que les services de Cyclad,

**Considérant** les délais de fabrication et les contraintes liées au renouvellement de la flotte poids lourds,

**Considérant** les besoins identifiés et le montant prévisionnel de ce marché,

**Considérant** le rapport de présentation ci-après,

## RAPPORT DE PRÉSENTATION

I – OBJET DU MARCHÉ
Le présent rapport a pour objet la présentation du dossier d'Appel d'Offres Ouvert concernant le marché de fournitures courantes : Achat de 3 camions d'occasion pour la collecte des déchets.

II – NATURE ET ÉTENDUE DES BESOINS A SATISFAIRE
Le marché n'est pas alloti.

III – ÉCONOMIE GÉNÉRALE
Le montant global du marché a été estimé à 380 000,00 € HT.

Les crédits nécessaires au financement seront prévus au budget primitif 2023 et suivants.

IV – DURÉE DU MARCHÉ
L'ensemble devra être livré au plus tard en octobre 2023.

V– CHOIX DE LA PROCÉDURE
Compte tenu des éléments précités, la procédure choisie est celle de l'Appel d'Offres Ouvert suivant les articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R2161-5 du Code de la Commande publique.

La publicité sera envoyée suivant l'article R.2131-16 du Code de la commande publique au J.O.U.E. (Journal Officiel de l'Union Européenne) et au B.O.A.M.P (Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics).

Le dossier de consultation est téléchargeable directement sur la plate-forme mutualisée de dématérialisation www.marches-publics.info.

Ces explications entendues, Monsieur le Président demande au Comité Syndical de se prononcer sur la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 20/12/2022
Reçu en préfecture le 20/12/2022
Publié le 20/12/2022
ID : 017-251701900-20221219-CS2022_05_065-DE



**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,**
**8 membres présents, 9 membres votants, à l'unanimité,**

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Prend note des besoins identifiés et de la procédure de consultation développée,
- Autorise Monsieur le Président à lancer la consultation,
- Autorise Monsieur le Président à signer l'acte d'engagement avec le titulaire qui sera retenu par la commission d'appel d'offres désignée ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toute disposition pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Fait à Surgères, le 20 décembre 2022
Extrait certifié conforme,

Le Président,
**Jean GORIOUX**

La secrétaire de séance,
**Anne-Sophie DESCAMPS**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.*